# Compte-rendu CPM du 19.10.21

### PRESENTS:

Christine, Didier, Guillaume, Hassane, Madeline, Véronique, Pierre, Sébastien, David, François, Gilles, Florian, Maryvonne, Marc, Valérie

### Bilan culture 2021

|            | Points positifs  | Points à améliorer  |
|------------|--|---|
| Equipe     | <ul><li>Investie</li><li>Dynamique</li><li>Projet fédérateur</li></ul> |   |
| Cultures   | Culture sous paille (poireau, pomme de terre) Culture sous tunnel      | <ul> <li>« Décailloutage » des parcelles</li> <li>Plantation tardive</li> <li>Peu de rendement pour certaines cultures</li> <li>Butage des Pdt</li> <li>Désherbage des carottes</li> <li>Entretien des haies (environ 30 plants morts)</li> <li>Temps d'arrosage</li> <li>Etaler les cultures (pas 8 planches de carottes en même temps)</li> </ul> |
| Logistique | - Planning affiché dans le hangar<br>- Tableau de récolte              | <ul> <li>Planification à anticiper (tâches+nombre de personnes)</li> <li>Planning cuisine clair : quel jour fait-on le point ? Quel jour livre-t-on ? Menu à faire avec l'encadrant Passage aux cuisines pour des bénévoles pour les recettes.</li> <li>Utilisation des outils</li> </ul>   |

# Utilisation des outils et engins

Questionnement sur la possibilité pour les bénévoles d'utiliser le matériel et de conduire le tracteur (cf. PDF Conduite et utilisation d'engins agricoles).

Loi n°2015-990 du 6/08/2015, Article 27, modification de l'article L. 221-2 du code de la route : Les personnes titulaires du permis de conduire [...] peuvent conduire tous les véhicules et appareils agricoles ou forestiers dont la vitesse n'excède pas 40 kilomètres par heure, ainsi

Comme l'indique l'extrait de loi ci-dessus, toute personne ayant le permis B peut conduire sur la voie publique un engin agricole. Concernant la conduite d'un engin au sein de la structure, il n'y a pas besoin d'être en possession d'un permis, il faut seulement avoir plus de 16 ans et être « attaché à une exploitation agricole » comme l'indique l'extrait d'une réponse au Sénat ci-dessous. En l'occurrence dans notre cas, pour pouvoir conduire un engin agricole il faut être compagnon, salarié, stagiaire ou adhérent à l'association.

Question écrite n° 13583 de M. Philippe Bas (Sénateur UMP)

Réponse du Ministère de l'intérieur publiée dans le JO Sénat du 17/09/2015 - page 2189 : La législation permet aux conducteurs des véhicules agricoles attachés à une exploitation agricole d'être dispensés de permis de conduire sous réserve d'être âgés d'au moins 16 ans.

Pour ce qui est de la responsabilité en cas d'accident, toute personne, compagnon, salarié, stagiaire et adhérent de l'association, est couverte par l'assurance de la communauté dans le cadre de ses activités à Emmaüs Angers. Légalement, une association a l'obligation de souscrire à une assurance responsabilité civile pour couvrir les dommages causés à un tiers (personne extérieure à l'association) par ses salariés, bénévoles, adhérents et dirigeants. La communauté est assurée auprès de Groupama.

→ **A prévoir** : une formation en interne pour la conduite du tracteur, la mise en route de l'irrigation, l'utilisation des différents outils.

# Début du plan de culture 2022

Passage en revue des variétés, par rapport à la consommation, à la possibilité de vente et au rendement, nous déterminons s'il faut augmenter, diminuer ou supprimer telle ou telle variété. Une augmentation ne signifie pas un doublement des parcelles, il faut ajuster chaque augmentation en fonction de nos capacités humaines et matérielles.

| Variété           | Augmentation/Suppression/Diminution |
|-------------------|-------------------------------------|
| Ail               | +                                   |
| Aubergine         | +                                   |
| Carottes          | En attente                          |
| Chou brocolis     | =                                   |
| Chou de Bruxelles | -                                   |
| Chou frisé        | Supprimer                           |
| Chou kâle         | Supprimer                           |
| Chou-fleur        | +                                   |
| Choux Milan       | Supprimer                           |
| Choux pommé rond  | Supprimer                           |
| Choux pommé rouge | =                                   |
| Concombre         | +                                   |
| Courge autre      | +                                   |
| Courge Butternut  | +                                   |
| Courge Potimarron | +                                   |
| Courge spaghetti  | =                                   |
| Courgettes        | +                                   |
| Echalotte         | +                                   |
| Navet             | +                                   |
| Oignon jaune      | +                                   |
| Patates douces    | +                                   |
| Poireaux          | +                                   |
| Poivron           | +                                   |
| Pommes de terre   | + -                                 |
| Radis             | -                                   |
| Tomates           | +                                   |

Revoir les variétés, privilégier celles qui se conservent le mieux et qui sont les plus productives.

| Variété non cultivée en 2022 |                              |  |
|------------------------------|------------------------------|--|
| Salade                       | Conso ≈ 16/semaine           |  |
| Haricots verts               | A tester en petite quantité  |  |
| Petit pois                   | Culture compliquée pour 2022 |  |
| Betterave                    | ?                            |  |
| Piment                       | ?                            |  |
| Radis noir                   | ?                            |  |

- → Florian et Hassane préparent le plan de culture pour le prochain comité de pilotage.
- → Demande des cuisines pour des herbes aromatiques, dans le Jardin de l'Abbé ? Qui ?

### <u>Ventes</u>

Le CA demande au comité de pilotage de clarifier son mode de vente. Jusqu'à maintenant les ventes se sont faites au dernier moment en raison d'un surplus périssable, des ventes au grand public et aux bénévoles ont eu lieu plusieurs fois. Pour 2022, plusieurs pistes vont être étudiées :

- Vente en interne : réalisation d'un sondage en novembre auprès des compagnons, bénévoles et salariés pour évaluer le nombre d'acheteurs potentiels, la période (jour et heure) la plus propice à cette vente et le lieu. Le sondage devra préciser que ce seront des ventes de surplus afin d'éviter le gaspillage, qu'il n'y aura pas de préparation de panier et pas de réservation possible.
- Dons à des associations : quelle association ? Comment gérer la logistique ? Comment valoriser ce don ? → Guillaume propose de se renseigner auprès de la Banque Alimentaire.
- Faire une planche de culture dédiée au don pour une association ?
- Vente au grand public en dernier lieu, s'il reste du surplus.

Les tarifs appliqués sont ceux des légumes et fruits bio du **cours Grossistes** du Min de Nantes et à défaut de Rungis. Plusieurs possibilités d'application des tarifs sont possibles :

- Même tarif toute l'année, ex. 3€ le kilo de tomates
- Tarif variant sur le cours de l'année en se basant sur les tarifs des Min
- Tarif du MIN + un pourcentage fixe, ex. prix du MIN + 10%
- → **Décision du comité** : Tarif variant sur la base de la moyenne mensuelle du MIN.

### Problématique de l'eau

L'eau est le problème n°1 de toute ferme maraîchère, des étudiants de l'ESA peuvent effectuer une étude sur nos ressources et nos besoins en eau. Pour effectuer cette étude, ils ont besoin du plan de culture.

→ A prévoir : mise en place un tableau du suivi pluviométrique, calculer notre réserve réelle en eau (comment ???)

### PROCHAINE REUNION:

### Mardi 9 Novembre à 14 h30